

8 Société et Culture

Front social/ Suite au licenciement du secrétaire général du Syndicat national des télécommunications

La coalition des syndicats dénonce l' "arbitraire"

F.B.E.M

Libreville/Gabon

Qualifiant cet acte de "dérapage hors-pair", ce regroupement issu des derniers travaux d'Angondjé a exprimé son désaccord au gouvernement concernant le licenciement de Martin Essono Obounou, au cours de l'assemblée générale organisée samedi dernier à la Chambre de commerce de Libreville.

"NOUS sommes ici, en solidarité au secrétaire général du Syndicat national des télécommunications licencié de manière illégale par son administration. La coalition n'est pas d'accord et dit non au gouvernement, à ce qui pour nous relève de l'arbitraire, lorsqu'on sait que notre camarade est protégé par des franchises syndi-



Photo : F.B.E.M

Les leaders syndicaux, dont Martin Essono Obounou (2eme à gauche).

cales... Nous osons croire que le gouvernement va se ressaisir, afin que des dérapages aux conséquences incalculables ne surgissent pas". C'est en résumé, le message, samedi dernier à la Chambre de commerce de

Libreville, des représentants de la coalition des syndicats du privé et du parapublic (regroupement issu des derniers travaux d'Angondjé). Par la voix de leur modérateur, Jocelyn Ngoma, en réponse au licenciement,



Photo : F.B.E.M

Jocelyn Ngoma: "Nous sommes tous des Martin!".

le 8 septembre dernier, d'un des leurs, Martin Essono Obounou, ex-agent Gabon Télécom. A cette occasion, ce dernier, qui était également délégué du personnel, a relaté les événements ayant conduit à sa rupture de contrat. "La direction générale de Gabon Télécom a fait de mon licenciement son cheval de ba-

taille depuis plusieurs mois, parce que le Synatel n'a jamais cédé aux pressions, d'où qu'elles viennent", a affirmé le concerné.

Et de poursuivre son propos avec plus de précisions : " il y a déjà six mois, on me demandait de démissionner, j'ai dit non. Plus tard, on m'a proposé une séparation à l'amiable, sous la supervision de l'Inspection générale du Travail". De hauts fonctionnaires du ministère du Travail m'ont demandé de signer une trêve sociale de trois ans avec la direction générale, que je prenne l'argent que ma hiérarchie me remettrait pour, et que je le partage avec eux. Chose que j'ai également refusée. Vous comprenez qu'après avoir repoussé toutes ces offres lugubres, il était question qu'on lève l'immunité du leader syndical et délégué du personnel que je suis, ce qui ne m'a d'ailleurs pas été notifié, afin que Gabon Télécom me licencie sans difficultés. Ils savaient que s'ils me le notifiaient, j'aurais introduit un recours auprès

d'instances internationales, et leur plan aurait échoué", a soutenu, Martin Essono Obounou.

"La question que l'on se pose aujourd'hui, c'est à qui le tour demain ? Parce que si on licencie celui qui est protégé par des franchises internationales, qu'en sera-t-il des simples membres ?" s'est inquiété Jocelyn Ngoma. "Mais surtout, c'est cette jurisprudence qui va s'appliquer à tous désormais, si rien n'est fait", a par ailleurs renchéri Faustin Nze Ondo, du syndicat national des travailleurs du secteur Eau et Electricité (Syn-tee).

La coalition a promis rencontrer les autorités concernées dans les prochains jours, afin de réparer au plus vite ce "dérapage hors-pair". "Nous avons toujours été pour la discussion, depuis les travaux d'Angondjé. Nous n'employons pas la force parce qu'on ne peut pas. Mais si la force des arguments ne tient plus, on peut être amené à employer l'argument de la force", a mis en garde le modérateur.

Séminaire de formation d'entrepreneurs culturels
Les participants désormais outillés

Photo : Cadette Ondo Eyi

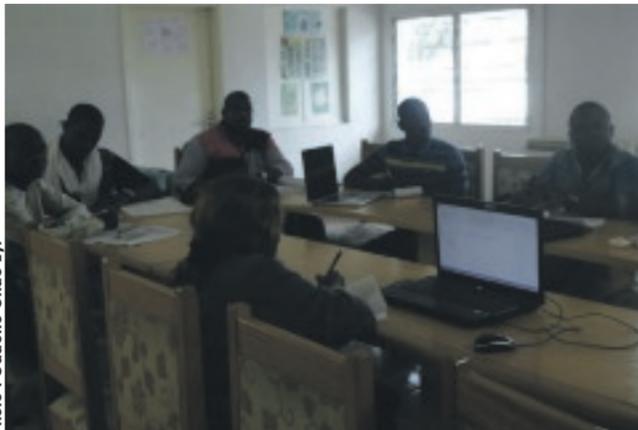
Jules Fabrice Taguiawa Kamdem, le formateur, face à la presse.
Photo de droite : Vue partielle des participants à l'atelier.

Photo : Cadette Ondo Eyi

COE

Libreville/Gabon

UN atelier de formation sur la gestion des projets s'est récemment tenu, au siège du Bureau gabonais des droits d'auteurs (Bugada), sis à Louis, à la place Raponda-Walker. Ce programme de formation qui entre dans le cadre de la convention-cadre signée entre le Gabon et l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) 2013-2015, a été animé par Jules Fabrice Taguiawa Kamdem, responsable du festival Gabao Hip Hop, assisté de deux cadres administratifs dont un banquier et un directeur marketing. Cette personne ressource a été choisie par l'OIF et le ministère de la Culture, des Arts et de l'Éducation civique. L'objectif assigné était d'une part, le renforcement des capacités des entrepreneurs culturels dans les relations culturelles avec la banque et la constitution d'un dossier de demande de crédit. D'autre

part les stratégies visant à la recherche du sponsoring et des partenaires, ainsi que la constitution d'un dossier allant dans ce sens. Tout ceci dans l'optique que ces actions contribuent au développement économique et social de l'entrepreneuriat culturel. Le but final de l'atelier visait donc l'acquisition des outils nécessaires en gestion des projets, la démarche à suivre dans la recherche d'un crédit et d'un potentiel partenaire, pour la mise en œuvre du projet et la relation entretenue entre l'entrepreneur et ses institutions.

Durant cinq jours, les séminaristes ont été entretenus sur plusieurs chapitres. L'expert a, au préalable, fait une présentation générale du séminaire avant d'aborder l'état des lieux de la filière culturelle gabonaise, l'entrepreneuriat culturel au Gabon, de l'idée générale au projet détaillé, la stratégie, les outils de positionnement du projet dans son environnement, les aspects juridiques, la gestion financière du projet et sa commerciali-

sation. Tout ceci, accompagné des phases de simulation visant à la présentation, à un banquier ou un sponsor, d'un dossier par un participant. Les séminaristes ont aussi été outillés sur la composition du dossier à présenter et les pièces y afférentes. Dans cet élan, il leur a été recommandé de connaître la cible qui est le partenaire ou le sponsor, ses produits, sa psychologie, ses exigences, ses objectifs. À cela s'ajoute certaines exigences de la part de l'entrepreneur à savoir : le timing, c'est à dire savoir donner du temps au partenaire tout en instaurant des moments de relance, surtout après le premier contact où se joue la mise en relation et la crédibilité.

Le formateur s'est réjoui de l'engouement, de la curiosité des participants, ainsi que de la qualité des échanges tout au long du séminaire. "De tels échanges doivent être pérennisés, cela nous donne une autre image de l'entrepreneuriat culturel", a de son côté souhaité un participant.



CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE

COMMUNIQUE

LES EXIGENCES DE LA NOUVELLE DÉCLARATION TRIMESTRIELLE DES SALAIRES

En vue de l'amélioration de ses prestations techniques, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale vient de procéder à l'implémentation d'une nouvelle application de gestion de ses activités.

A cet effet, elle rappelle aux Employeurs que la transmission de la Déclaration Trimestrielle des Salaires (DTS) se fait désormais en ligne, via son site Web www.cnss.ga et que seules, les déclarations respectant la structure des formats (Excel et Txt) disponibles sur cette plate-forme seront prises en compte.

Par ailleurs, les employeurs ne disposant pas de **Mot de passe confidentiel** CNSS sont priés de les retirer à nos guichets avant le 30 septembre 2015 délais de rigueur.

Ils sont également informés de la mise à leur disposition sur notre site web, de la liste téléchargeable de leurs assurés aux fins des vérifications de leur prise en compte lors de la transmission des DTS.

En conséquence à ce qui précède, **toute déclaration incomplète, mal renseignée ou faite sur tous autres supports, sera purement et simplement rejetée.**

Fait à Libreville le 26 août 2015

P. Le Directeur Général
P.I. Le Directeur Général Adjoint



Dr. Christiane Yvonne ELLA ABBA



1432

Boulevard de l'Indépendance • BP : 04 Libreville - Gabon • Tél : (+241) 01 79 0 00 • Fax : (+241) 01 74 44 22
www.cnss.ga • Centre d'appels : MD